

À LA UNE

ENVIRONNEMENT

Auprès de nos arbres

Ils ont plié, parfois rompu, en 2023 lors de la tempête Ciaran. La Ville de Lorient les met à l'honneur à l'occasion de cette nouvelle année : de l'acacia au châtaignier, du chêne au conifère, au feuillage persistant ou caduc, au tronc blanc, rouge ou épineux, tous les sujets sont concernés. 2024, année de l'arbre ! Un plan d'actions sera proposé pour renforcer la place des arbres en ville, ces bienfaiteurs : pour les sols, pour l'air, pour la biodiversité, et pour nous qui pouvons y trouver des

coins d'ombre et de fraîcheur en période de fortes chaleurs. Pour protéger la nature en ville, la municipalité a par ailleurs mis en place tout récemment de nouveaux dispositifs réglementaires : le coefficient de biotope et les cœurs d'îlots verts font leur apparition dans le plan local d'urbanisme. L'occasion de revenir également sur l'étude « Paysage et nature en ville » menée en 2021 et dont découle plusieurs actions menées aujourd'hui. Auprès de nos arbres, nous vivons mieux ! 🌳



E-kichen hor gwez



Pleget o doa, torret e oant bet a-wezhoù, e 2023 e-pad ar barr-amzer Ciaràn. Emañ Ti-kêr an Oriant é tougen enor dezhe evit ar blezad nevez-mañ : ag ar c'hasia d'ar gwez-kistin, ag an derv d'an avalpineded, ag an delioù padus d'an delioù dibad, pe e vehe gwenn, ruz pe e vehe dreinek o c'hefioù. Sellet a ra an traoù doc'hte-razh. 2024, blezad ar gwez ! Ur steuñv oberoù a vo kinniget evit kreskiñ plas ar gwez e kêr, ar madoberourezed-se : evit an douaroù, evit an aer, evit ar vevliesseurted, hag ha deomp-ni pa c'hellomp kavout kornioù fresk en disheol edan o delioù pa vez tomm-gor an amzer. Evit gwareziñ an natur e kêr ec'h eus bet laket stignadoù reoliek da dalvout get an Ti-kêr nevez zo a-hend-arall.



600

arbres plantés depuis 2020, pour un objectif de 3 400 sur la période 2020-2026

18

cœurs d'îlots verts font désormais l'objet d'une protection spécifique dans notre plan local d'urbanisme

16 %

Les 464 espaces de nature de plus de 500 m² recensés à Lorient totalisent 279 hectares, soit 16 % de la superficie totale de la ville.

De nouveaux outils de protection



Notre plan local d'urbanisme (PLU) s'enrichit à partir de janvier de deux nouveaux outils qui permettront de mieux préserver la nature en ville : le coefficient de biotope et les cœurs d'îlots verts.



OUTIL N°1

Un coefficient de biotope mis en place

Le Conseil municipal du 21 décembre a validé la modification du plan local d'urbanisme pour la mise en place d'un « coefficient de biotope par surface » (CBS) à compter de janvier. Pour chaque nouvelle opération d'urbanisme (de l'extension de la maison individuelle jusqu'au programme immobilier) et sur tout le territoire (hors zones d'activités), un pourcentage de pleine terre pourra désormais être exigé, des dispositifs intermédiaires (plantations sur dalle ou sur toiture) étant également prévus dans le cadre de cette première mise en place à Lorient. Objectifs ? Garantir un pourcentage de végétalisation dans les opérations d'aménagement alors que, jusqu'à présent, la majorité des parcelles de la ville étaient constructibles à 100 %. Le coefficient de biotope ainsi établi dans notre plan local d'urba-

nisme permet de s'assurer de la qualité environnementale du projet au regard de l'intégration paysagère, de la préservation de la biodiversité, ou encore de la bonne infiltration des eaux pluviales dans le sol. Le concept du coefficient de biotope a d'abord été forgé par la Ville de Berlin, désireuse d'intégrer la nature dans ses projets d'extension et de renouvellement urbains. Il a ensuite été adopté par plusieurs villes en France. ✎

Pratique Pour vos projets liés à l'habitat (rénovation, extension, construction ou aménagement de terrain), pensez à l'Espace info habitat : des instructeurs vous expliquent les règles d'urbanisme et vous conseillent sur les procédures administratives et la présentation de votre dossier.
N° vert 0 800 100 601
conseillers-habitat@agglom-lorient.fr

Un diagnostic sur la nature en ville

Il est devenu indispensable d'imperméabiliser le moins possible le territoire et de préserver les espaces de nature, voire même de leur donner davantage de place lorsque c'est possible. Pour mieux connaître ces espaces, une étude « Paysage et nature en ville » a été menée en 2021 : 464 espaces de nature de plus de 500 m² ont été recensés, totalisant 279 hectares, soit 16 % de la superficie totale de la ville. Un coin d'herbe au pied d'un immeuble, un fond de vallon humide avec une végétation exubérante, un parc urbain arboré et fleuri, les dernières terres agricoles...

La nature revêt de multiples visages à Lorient ! Ces espaces ont été caractérisés et qualifiés selon plusieurs critères (écologie/biodiversité, valeur d'usage par le public, accessibilité, paysage, climat). La nature remplit en effet des rôles multiples : un rôle social (c'est là que l'on se rencontre, que l'on joue, que l'on pique-nique...), mais également un rôle climatique, avec une atténuation des températures l'été : la différence de température entre un espace minéral et un espace naturel peut aller jusqu'à 7 ou 8 degrés. Elle est également indispensable à l'infiltration des eaux pluviales et à la biodiversité.



OUTIL N°2

Dix-huit cœurs d'îlots verts à préserver

Les cœurs d'îlots sont des coins de nature et des réservoirs de biodiversité... qui sont bien cachés ! Des ensembles de terrains privés le plus souvent, dont on ne distingue rien ou presque depuis la rue, et qui forment pourtant des continuités arborées, des corridors verts, des ensembles de jardins contigus à l'arrière des habitations, des petites « oasis » vertes, des enclaves végétales... L'étude « Paysage et nature en ville » (voir encadré page ci-contre) a permis de recenser près de 90 cœurs d'îlots verts à Lorient, dont dix-huit particulièrement remarquables. Leurs intérêts sont multiples : un bon état de conservation, un bon potentiel pour la biodiversité, une bonne capacité à infiltrer les eaux pluviales et à assurer le confort thermique des habitants, une qualité paysagère et une valeur patrimoniale. Autant d'intérêts justifiant qu'ils soient protégés contre toute urbanisation ou artificialisation de sols. « La notion de cœur d'îlot est difficile à cerner, explique Jean-Pierre Ferrand, conseil en environnement, qui a mené l'étude avec « Territoires en mouvement » et Bruno Pérera, conseil en développement durable. *Il existe en effet diverses variantes de cette forme apparemment simple. La forme de base peut être définie comme un ensemble de jardins contigus occupant l'arrière d'habitations implantées le long des rues, souvent en ordre continu. Mais il existe aussi des formes atypiques.* »

Code de l'urbanisme

Le PLU caractérise donc désormais ces dix-huit cœurs d'îlots, principalement dans les secteurs de Merville/Nouvelle-Ville et Kerentrech (voir carte ci-contre), ce qui les protège de futures artificialisations éventuelles comme le permet le Code de l'urbanisme. Avant la modification du PLU intervenue en décembre, seule la notion de « trame verte » était inscrite dans nos documents d'urbanisme, mais pour une portée davantage pédagogique que réglementaire. Aujourd'hui, la reconnaissance des premiers cœurs d'îlots constitue une assise juridique permettant de s'opposer à la délivrance d'un permis de construire.

Pratique Plus d'infos sur www.lorient.bzh/plu

Ci-dessous la carte des principaux cœurs d'îlots faisant l'objet d'une protection particulière dans le PLU.



Scannez ce QR Code pour accéder à la carte détaillée des cœurs d'îlots

AUPRÈS DE NOS ARBRES, nous vivrons mieux !

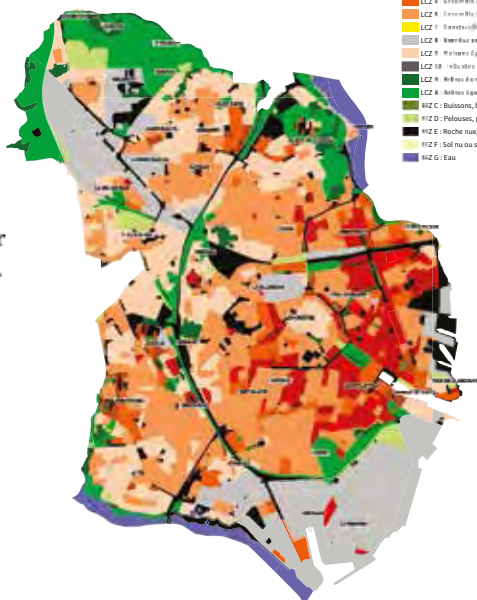
Programme de plantations L'arbre prend racine

Depuis 2020, 2 000 petits sujets ont été plantés dans le cadre de boisements au nord de la ville. Pour ce qui est de l'arbre en ville, on compte par ailleurs 600 arbres de moyenne ou grande taille plantés depuis le début du mandat, notamment avec les réaménagements de l'avenue de la Marne (photo ci-contre), de la rue Maréchal-Foch ou encore du secteur de l'Estacade. Parmi les dernières interventions en date, cinq arbres ont été plantés fin 2023 rue Chaigneau. Début 2024, 25 arbres seront plantés boulevard de Normandie, et une dizaine rue Jean-Moulin. À venir ces prochains mois : de nouvelles plantations dans le cadre de « Mon centre-ville demain » (voir également ci-dessous), de la rénovation urbaine du Bois du Château, de l'Estacade et du parc de Bodélio. Sur la période 2020-2026, l'objectif est d'atteindre environ 3 400 plantations.



Végétalisation Réduire les effets d'îlot de chaleur urbain

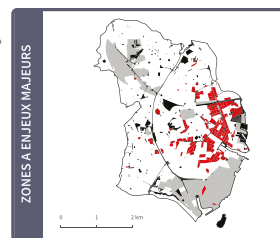
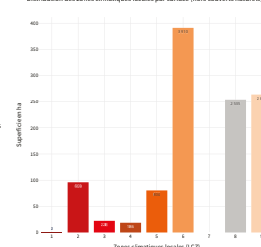
Une étude a été conduite en 2022 afin d'identifier les effets d'îlot de chaleur urbain (phénomène d'élévation de température localisée en milieu urbain). Parmi les enseignements : 8 % de la surface du territoire lorientais est considérée comme « zone compacte », c'est à dire plus favorable à stocker la chaleur et à accentuer les effets caniculaires. Un pourcentage qui s'élève à 15 % lorsque l'on ajoute les zones minérales fortement sensibles et stockant la chaleur que sont la roche nue, les pavés, le macadam. Le programme de piétonnisation et de végétalisation proposé dans le cadre du projet « Mon centre-ville demain » fait partie des solutions : la carte ci-contre présente les secteurs d'intervention prioritaires relevés par l'étude, situés majoritairement en centre-ville.



Zones climatiques locales (LCZ)

- LCZ 1 : Zones à faible hauteur
- LCZ 2 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 3 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 4 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 5 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 6 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 7 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 8 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 9 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 10 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 11 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 12 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 13 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 14 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 15 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 16 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 17 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 18 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 19 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 20 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 21 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 22 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 23 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 24 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 25 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 26 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 27 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 28 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 29 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 30 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 31 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 32 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 33 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 34 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 35 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 36 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 37 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 38 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 39 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 40 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 41 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 42 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 43 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 44 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 45 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 46 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 47 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 48 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 49 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 50 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 51 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 52 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 53 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 54 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 55 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 56 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 57 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 58 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 59 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 60 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 61 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 62 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 63 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 64 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 65 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 66 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 67 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 68 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 69 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 70 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 71 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 72 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 73 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 74 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 75 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 76 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 77 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 78 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 79 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 80 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 81 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 82 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 83 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 84 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 85 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 86 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 87 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 88 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 89 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 90 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 91 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 92 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 93 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 94 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 95 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 96 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 97 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 98 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 99 : Zones à faible hauteur compactes
- LCZ 100 : Zones à faible hauteur compactes

Distribution des zones climatiques locales par surface (hors couverts naturels)



TYPOLOGIE

8 % de zones compactes

39 % de zones minérales



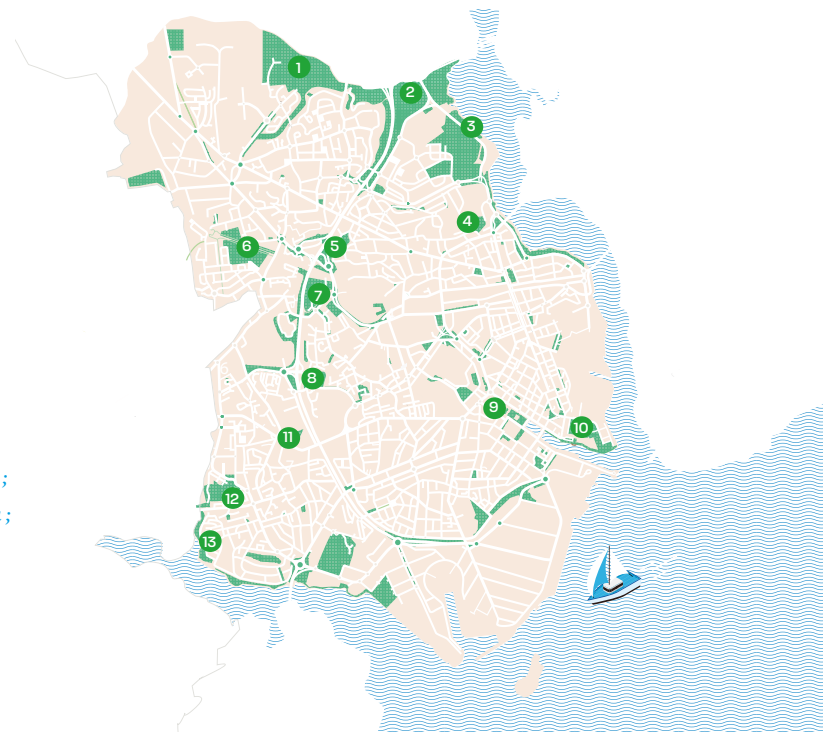
Dans les écoles Du vert et de l'ombre

Dans le cadre du plan Ambition écoles 2035, la Ville souhaite que les cours d'écoles puissent répondre d'ici cette date à un cahier des charges ambitieux en matière de végétalisation. Pour adapter les cours d'école aux enjeux et aux changements climatiques et renforcer la biodiversité, plusieurs actions sont ciblées : renforcer la place de l'arbre (d'ornement, fruitier...) et des végétaux dans les cours ; désimperméabiliser les sols en privilégiant des revêtements adaptés (anti-réverbération, qui n'accumulent pas la chaleur, qui permettent la circulation de l'eau de pluie) ; assurer un meilleur équilibre entre zones perméables (zones en herbe, en terre battue, en copeaux de bois) et zones plus imperméables... Il s'agit également d'élargir la place de l'ombre en créant des zones ombragées (végétales ou artificielles), ou d'optimiser la place de l'eau : récupération des eaux de pluie, noues, mares, points d'eau.

Parcs et jardins À vous de jouer !

La carte ci-contre indique les principaux parcs, jardins et espaces naturels de la ville. Grâce à une biodiversité élevée, des pratiques sociales variées, un très beau paysage et d'excellentes qualités climatiques, ils sont très importants ! Saurez-vous les nommer ?

- 1 – Vallon de Kerulvé et parc du Pouillot ; 2 – Vallon de Saint-Armel ;
- 3 – Parc du Bois-du-Château ; 4 – Jardin Cosmao ; 5 – Jardin du Manio ;
- 6 – Jardin des 4 jeudis ; 7 – Jardin humide de Kerform ; 8 – Parc Chevassu ;
- 9 – Parc Jules-Ferry ; 10 – Jardins du Faouëdic ; 11 – Parc Gagarine ;
- 12 – Parc du Venzu ; 13 – Vallée du Ter



Réemploi

DU BOIS LOCAL POUR L'ÉCO-CONSTRUCTION

Rien ne se perd, tout se transforme ! Les déchets verts issus de l'élagage sont réemployés pour des projets d'éco-construction : deux abris-vélos en bois ont récemment été installés dans deux écoles.



La Ville de Lorient conserve et réutilise la majeure partie de ses déchets verts. Certains bois issus d'élagage ou de coupes sont de qualité et de section suffisante pour être utilisés en bois d'œuvre : deux abris-vélos ont par exemple été fabriqués et installés l'été dernier dans les écoles de Kerentrech et de Kermélo. Les bois sont débités par une scierie mobile qui se déplace sur site pour produire des poutres, des planches, du bardage, qui pourront être utilisés dans des projets de construction du patrimoine de la Ville. En fonction des besoins exprimés, il est fait appel à un charpentier maîtrisant les techniques de construction traditionnelle pour réaliser l'ossature des bâtiments et le bardage. La couverture et les finitions sont ensuite réalisées par les ateliers municipaux. Les bois non utilisables en bois d'œuvre

et les chutes sont broyés pour être utilisés en chauffages par les réseaux de chaleur urbains (voir aussi p.5) ou en paillage. Pour la construction des abris-vélos, on parle de chantier « sec » par opposition au chantier « humide » des constructions en béton qui requièrent de l'eau. Par ailleurs, la peinture utilisée pour ces abris a été réalisée selon la méthode traditionnelle scandinave : elle est constituée d'ingrédients naturels comme la farine, l'huile de lin, les pigments. Largement utilisée dans les pays nordiques, sa durabilité n'est plus à démontrer et elle peut être fabriquée à domicile pour un coût très économique ! Rappelons que le bois est un matériau de construction renouvelable : avec une gestion forestière appropriée, on peut continuer à produire du bois sans épuiser les ressources. Il minimise également les émissions

de gaz à effet de serre, tant dans le processus de fabrication que tout au long du cycle de vie du bâtiment. En privilégiant le bois local, on soutient l'économie locale, créant ainsi des emplois et renforçant la chaîne de valeur du bois dans la région.



PARC CHEVASSU

Le saviez-vous ?

Avec un acacia et un châtaignier au-dessus de leur tête, les abeilles du parc Chevassu sont bien loties ! Voici quatre choses à savoir sur le rucher de la Ville de Lorient.



1 UNE CONVENTION RENOUELÉE

Pour l'entretien des huit ruches du parc Chevassu et l'extraction du miel, la Ville de Lorient a renouvelé en octobre dernier sa convention avec le Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Morbihan (GDSA 56), une association créée en 1964, qui a pour but de promouvoir la santé de l'abeille et d'apporter les connaissances à ses adhérents afin d'exploiter les ruchers dans les meilleures conditions possibles.



2 300 pots en 2023

En août 2023, plus de 70 kilos de miel ont été produits par les quelque 300 000 abeilles du rucher de Chevassu, puis récoltés par les apiculteurs. 300 pots de miel de 250 grammes ont ensuite été confectionnés et distribués aux enfants lorientais (centres de loisirs, écoles...), lors d'animations pédagogiques par exemple. Et les nouveaux mariés ont aussi droit à leur pot, remis lors de la cérémonie de mariage à l'Hôtel de Ville !



3 DES APICULTEURS PASSIONNÉS

André Toulliou et Jean-Luc Guégan, du GDSA 56, viennent régulièrement entretenir le rucher. En janvier et février, les abeilles restent sagement au chaud, c'est à partir de mi-mars que l'activité redémarrera. André et Jean-Luc vérifieront les rayons de cire, regarderont l'état des ruches et des colonies, menacées par les attaques récurrentes de frelons asiatiques.



4 De nouveaux projets

Le rucher est parfaitement entretenu et fait le plaisir des promeneurs du Parc Chevassu. Il suscite un intérêt pédagogique croissant, particulièrement durant la saison apicole. Cet engouement constaté au quotidien par le gestionnaire du rucher permet d'envisager de nouveaux objectifs pour la promotion de l'abeille et de l'apiculture pour tous publics, par l'affichage d'illustrations et photos et l'installation d'une ruche vitrée.